



VÉRINES passe en mode économie d'énergie

Afin de réduire la facture énergétique qui devrait passer de 57000€ en 2022 à 171000€ en 2023 d'après les prévisions les plus optimistes, nous devons adopter quelques mesures de sobriété. Elles s'avèrent nécessaires pour pallier cette augmentation exponentielle et protéger nos finances.

Lors du conseil municipal du 8 novembre dernier, vos élus ont acté les mesures suivantes :

- Extinction de l'éclairage public entre 21h30 et 6h30 du matin du 16 septembre au 30 avril.
- Extinction complète de l'éclairage public du 1er mai au 15 septembre.
- Extinction de l'éclairage des bornes aux abords de la mairie, de l'église et de la maison des associations.

En complément de ces mesures

- remplacement des 30 dernières lampes à vapeur de mercure très énergivores par du Led lors de réfections de voirie.
- possibilité d'acquérir et d'installer nos propres horloges pour éviter les déplacements coûteux du SDEER (Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural) lors de demande spécifique d'éclairage . Actuellement 22 horloges d'allumage commandent les 430 points référencés hors lotissements privés.
- maintien d'une température de 19 degrés dans les locaux de la mairie et de 17 degrés dans les bâtiments occupés par intermittence.
- arrêt de certains chauffe-eau dont l'usage est restreint.

En tant qu'utilisateur, vous pourrez télécharger gratuitement pour consultation, l'application mobile EcoWatt. Ce dispositif est prévu pour signaler les périodes de tension sur le système électrique et promouvoir ainsi les éco-gestes qui éviteront les coupures de courant par délestage de secteur.



Élus, agents, enseignants et associations , chacun va prendre sa part de responsabilité pour relever ce nouveau défi.

Unissons nos efforts pour une meilleure efficacité !

Bien à vous
Line Méode

Vos rendez-vous de fin d'année



Concours de Palets,
samedi 26 novembre
Salle des Fêtes
organisé par l'ASV

Loto,
dimanche 27 novembre
Salle des Fêtes
organisé par l'ACCA

Noël de l'École, vendredi 9 décembre, Salle des Fêtes,
marché et animations, visite du Père Noël organisé par
Lucile et Cie

Marché de Noël, Dimanche 11 Décembre, Salle des Fêtes
organisé par Vérines Animations

Repas des Aînés, dimanche 18 décembre, Salle des Fêtes ,
organisé par la Mairie

Parade du Père Noël, dimanche 18 décembre à Loiré
organisée par le Foyer de Loiré

Arbre de Noël et spectacle musical « Le Petit Prince »
dimanche 18 décembre au Foyer de Loiré

Solidarité - TÉLÉTHON

Animations proposées par vos Sapeurs Pompiers ainsi que par l'association Lucile & Cie au profit du Téléthon.

Vendredi 2 décembre (à Vérines)

À partir de 16h30

au centre de secours,
portes ouvertes vente

de porte-clés,
customisation de ballons de couleur,
vente de gâteaux et boissons

A 18h40 Lancement du Téléthon,

challenge à relever...

Samedi 3 décembre 2022 (à Angliers)

De 9h à 17h salle polyvalente,
marché de Noël, vente de gâteaux

et boissons

A partir de 14h30, parking de la Mairie RUN COLOR

A partir de 20h salle Polyvalente Soirée FLUO



Boîte à lettre du Père Noël

Le Père Noël a déposé une
boîte aux lettres aux portes
de la mairie afin que les enfants
puissent lui écrire.

Accompagné de ses lutins, il
répondra à tous.

N'oubliez pas d'indiquer votre adresse !



Le DICRIM : Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs

La sécurité des biens et des personnes est une priorité de tous les jours pour les services de la commune, c'est pourquoi les services de la mairie et les élus ont établi une analyse des risques possiblement encourus sur notre territoire et la manière la plus efficace d'y faire face.

L'actualité montre qu'aucune commune n'est à l'abri de situations déstabilisantes nécessitant une réaction rapide :

- Phénomènes climatiques extrêmes (tempêtes, chutes de neige, etc.)
- Problèmes sanitaires (canicule, grippe aviaire, etc.)
- Phénomènes géologiques (tremblements de terre, tsunamis, etc.)
- Perturbations de la vie collective (interruption durable d'alimentation en eau potable, pollutions diverses, dysfonctionnement de l'alimentation en énergie, etc.)
- Accidents de toutes natures (transport, incendie d'usine, explosions, nuage toxique, etc.).

Vous trouverez donc, avec ce « Vélines actus », le Document d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM) qui vous informe sur les risques naturels et technologiques et vous prescrit les mesures à prendre en cas d'alerte.

Ce document est un support de prévention ayant vocation à identifier ces risques car en être conscient, c'est être mieux préparé !

Dans le mois qui suivra la diffusion de ce DICRIM que vous pouvez placer sur votre réfrigérateur afin de toujours l'avoir sous les yeux, la sirène d'alerte, installée au-dessus de la mairie sera déclenchée à midi tous les premiers mercredis de chaque mois. Il s'agit de vérifier son bon fonctionnement et également de vous faire garder à l'esprit que nous ne sommes pas à l'abri de tels risques.

Le Plan Communal de Sauvegarde

Se préparer, s'organiser pour être prêt !



Dans la continuité de ce travail, Vélines a mis au point un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui constitue le pendant opérationnel du DICRIM. Ce document établit un plan d'action détaillé pour faire face au risque si celui-ci survenait. Il induit la mise en œuvre des moyens d'action de la commune en termes d'alerte, d'information, d'évacuation et d'accueil d'urgence ainsi que l'attribution de rôles précis aux différents élus et personnels administratifs et techniques de la commune. L'objectif étant d'apporter une réponse efficace et rapide dans le souci de vous protéger.

Ce PCS est le maillon local de l'organisation de la sécurité civile qui servira à organiser les opérations de secours en cas de crise, il permettra de gérer au mieux les différentes phases de l'évènement : l'urgence, la post urgence et le retour à la normale. Ce document pourra être consulté en mairie sur demande.

Par ailleurs, une journée de formation des élus et agents techniques et un exercice pratique sera organisée en fin de premier trimestre 2023, avec le concours de la CDA et d'un bureau d'études spécialisé dans ce domaine. A cette occasion, la mairie sera complètement fermée.

Enfin, le débriefing de cet exercice, sous couvert du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), de la gendarmerie et de la sécurité civile permettra d'affiner le dispositif et de réaliser chaque année un exercice grandeur nature sur des scénarios différents.

En souhaitant que la commune ne transmette jamais une alerte réelle et que nous n'ayons jamais à mettre en œuvre ces mesures de sauvegarde, l'équipe municipale reste à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

Liste des personnes Vulnérables

Afin de pouvoir porter secours le plus rapidement possible aux personnes les plus vulnérables, ce P.C.S répertorie, sur la base du volontariat, les personnes isolées, handicapées ou sous surveillance médicale ainsi que celles dépourvues de moyens de locomotion.

Ceux ou celles d'entre vous qui ne seraient pas encore identifié(e)s par nos services sont expressément priés de s'adresser à l'accueil de la mairie, en mentionnant leur nom et adresse, leurs éventuels handicaps et traitements médicaux.

Vous serez reçu(e) en toute confidentialité et les informations que vous nous confierez répondront aux exigences du RGPD (règlement général sur la protection des données) et ne seront utilisées qu'en cas d'évènements graves pour vous porter assistance.



Infos et contact Mairie
15 rue de la Verrerie -
17540 Vélines
accueil@verines.fr
05 46 37 01 35

Téléchargez l'application
PanneauPocket
sur votre
téléphone



Retrouvez nous aussi en ligne sur
www.verines.fr
ou sur notre page **facebook** :
www.facebook.com/Verinesinfos

